

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Document Graphique de zonage

Plan d'ensemble



Agence de MONTAUBAN
67 Impasse de Béthén
Albi - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENoble
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENoble/GARONNE
Tél 05 63 62 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Sans échelle

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2018»

Légende

Zonage

- UA1 : Zone urbaine centrale dense à caractère multifonctionnel
- UA : Zone urbaine correspondant au bâti ancien
- UB : Zone urbaine moins denses et plus récentes
- Uh : Zone urbaine des villages et des hameaux
- Ux : Zone d'activités économiques
- 1AUx : Zone ouverte à l'urbanisation soumise à une orientation d'aménagement et de programmation économiques
- 2AUX : Zone fermée liée aux activités économiques
- N : Zone Naturelle
- Na : Secteur Naturel à vocation économique lié à l'activité du bois (transformation, stockage, commercialisation)
- Nc : Secteur Naturel à vocation économique lié au stockage de matériaux sans construction nouvelle
- Nl : Secteur Naturel lié aux activités de loisirs
- Nm : Secteur Naturel lié à la méthanisation
- Nx : Secteur Naturel à vocation économique lié à l'activité de travaux publics
- A : Zone Agricole
- Ap : Zone Agricole protégée

Autres Informations

- Service de projet
- Espace soumis au risque d'inondation
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emploi réservé
- Zone Humide
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger dans la zone urbaine selon les dispositions de l'article L151-23 al.2 du code de l'urbanisme
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions du code de l'urbanisme
- Périmètre de nuisances sonores liées aux infrastructures de transport terrestre
- Aire mouvement de terrain (cf annexe 5.5)
- Gleissement de terrain G1 : Faible (non représenté sur le plan, se reporter à l'annexe 5.5)
- Gleissement de terrain G2 : Moyen
- Gleissement de terrain G3 : Fort
- Délimitation des secteurs d'intérêts patrimoniaux en lien avec l'AVAP
 - Secteur d'intérêt urbain et architectural majeur
 - Secteur d'intérêt urbain et architectural remarquable
 - Secteur d'intérêt urbain remarquable
 - Secteur d'intérêt paysager
 - Secteur d'accompagnement

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Référence cadastrale	Localisation
01	025A0159	Bourg de Thizy - LA FORET
02	025A0112	Bourg de Thizy - LE GARRON
03	025A0206	Bourg de Thizy - FROMENTAL
04	025A0182	Bourg de Thizy - BEL-AIR
05	AE0017	Thizy - LE PETIT JEAN
06	1290B0483	Marnand - CHEZ MOISSONIER
07	1290B0267	Marnand - CHEZ MOISSONIER
08	1290C0070	Marnand - LA BELUZE
08	1290C0070	Marnand - LA BELUZE
09	0410A0182	La Chapelle de Mardore - LE MARTORET
10	0410B0350	La Chapelle de Mardore - LA BELUZE
11	0410C0482	La Chapelle de Mardore - LE BOURG
12	0410C0107	La Chapelle de Mardore - LA FAILLE
13	1280C0628	Mardore - LA MONTAGNE
14	1280C0636	Mardore - LA MONTAGNE
15	1280C0035	Mardore - COURCENAY
16	1280A0858	Mardore - CHALATOPRAY
17	1280C0509	Mardore - PROPREMONT
18	1280C0182	Mardore - LES ADONIS
19	1280A0226	Mardore - LA COUR
20	1290B0110	Marnand - LE MANTELER

Tableau des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Elargissement de voie	Commune	47

